

RAPPORT SUR LA LESBOPHOBIE, DROITS DÉ L'HOMME ET DESCENTES DE POLICE EN GUINÉE ÉQUATORIALE



RAPPORT SUR LA LESBOPHOBIE¹, DROITS DE L'HOMME ET DESCENTES DE POLICE² EN GUINEE EQUATORIALE

¹ « Concernant les phobies sexuelles et surtout les préjugés sexuels, on peut souligner qu'elles se caractérisent par le sentiment de supériorité sur ceux qui sont différents ; la déshumanisation du groupe interrogé ; le sentiment de mériter des droits, un statut et des priviléges pour correspondre à la position considérée comme correcte ; et la certitude que l'existence de la différence met le pouvoir en danger. Lorsque ce mépris s'adresse aux lesbiennes ou à celles qui semblent l'être, on parle de lesbophobie ». Définition extraite de la revue Femeris, Vol. 6, n° 1, p. 82-101.
<https://doi.org/10.20318/femeris.2021.5933>

² Dans ce rapport, les descentes de police sont des interventions des forces armées et des organismes de l'État dans les espaces de rencontre, d'expression, de manifestation et de résidence des femmes lesbiennes, dans le but d'exercer des violences à leur encontre et/ou de les mettre en prison.

Au moins sept lesbiennes avaient été arrêtées devant le commissariat. Ils n'allaient pas les libérer avant mon arrivée. Dans la ville de Bata, si une lesbienne commet un délit et s'enfuit, toutes les lesbiennes connues et certaines qui figurent sur le registre de la police sont arrêtées. La police et l'armée de Bata affirment que les lesbiennes sont membres d'une secte et que tous les membres des sectes se connaissent. Je leur ai demandé en quoi les lesbiennes sont des sœurs en Christ si, selon la Bible, les personnes efféminées n'ont pas accès au royaume de Dieu. (Je ne voulais pas être mère. Vies forcées de femmes hors norme³, Egales, 2019).

Rapport préparé par « Somos Parte del Mundo » (Nous faisons Partie du Monde) avec le soutien de Synergía - initiatives pour les droits de l'homme.



³ Titre original en espagnol : « Yo no quería ser madré. Vidas forzadas de mujeres al margen de la norma ».

Résumé

1. D'après l'organisation Somos Parte del Mundo⁴, des avocats indépendants et des anonymes, entre janvier et août 2024 douze « femmes qui aiment les autres femmes »⁵ ont été emprisonnées en Guinée équatoriale. Les forces armées et les corps de sécurité de l'État sont responsables du processus de persécution – identification, détention, libération contre corruption monétaire ou incarcération – par le biais de descentes de police, mais ils ne sont pas seuls. Des proches de femmes lesbiennes et des représentants des gouvernements locaux se présentent à leurs bureaux pour déposer des plaintes ou les appellent par téléphone pour demander leur intervention. Ils exigent des forces de l'ordre qu'elles mettent en œuvre des thérapies de conversion spécifiques⁶, visant à « guérir » le lesbianisme de leurs descendants, leurs concitoyens et leurs voisins⁷.
2. La Guinée équatoriale a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et son protocole facultatif. Par ailleurs, lors de l'Examen périodique universel de 2019, elle a reçu trois recommandations⁸ concernant la protection des minorités sexuelles et/ou l'éradication de la lesbophobie : adopter les mesures politiques et législatives nécessaires pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre ; prévenir et combattre la torture après l'arrestation et lors des interrogatoires dans les commissariats ainsi que les violences sexuelles contre les détenus et les personnes LGBTI+ ; et poursuivre en justice tous les responsables de l'application des lois soupçonnés d'avoir participé à de tels actes.

⁴ Somos Parte del Mundo est une organisation de la société civile qui œuvre pour protéger les droits des minorités sexuelles et de genre en Guinée équatoriale.

⁵ En Guinée équatoriale, le terme « lesbiana » (lesbienne) est utilisé pour identifier en espagnol toutes les femmes qui aiment d'autres femmes, mais de manière stéréotypée. Il est lié aux femmes dont le corps présente des traits physiques masculins. Dans ce rapport, le même concept sera utilisé pour respecter la terminologie recueillie dans les sources d'information qui servent de base, soit 12 témoignages de femmes lesbiennes, et le livre *Yo no quería ser madre. Vidas forzadas de mujeres al margen de la norma* (*Je ne voulais pas être mère. Vies forcées des femmes hors norme*), Egales, 2019.

⁶ Les thérapies de conversion sont « des efforts visant à changer ou modifier l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre » et un ensemble de « méthodes ancrées dans la tromperie et la désinformation par lesquelles les auteurs profitent des victimes pour les soumettre à ces comportements très dangereux ». "Communication à l'Expert indépendant des Nations Unies sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre pour le rapport 'Genre, orientation sexuelle et identité de genre'." Document disponible en espagnol sur https://www.noesterapia.net/_files/ugd/5e8a7d_091a1ba84a89410f9e5b813a4391c4eb.pdf

⁷ En Guinée équatoriale, « les commissariats de police sont conçus comme des entités chargées d'aider les familles dans l'éducation de leurs descendants par la violence physique et psychologique ». Paragraphe extrait du rapport *Homophobie d'État. Enquête sur la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle et de travail en République de Guinée équatoriale : le cas des minorités sexuelles* disponible en espagnol sur <https://www.asodeguesegundaetapa.org/minorias-sexuales-y-trata-of-people-en-guinée-équatoriale-par-trifonia-melibea-frontera/>

⁸ <https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/upr/gq-index> (Liste des recommandations acceptées disponible dans la section *Matrice des recommandations*).

3. D'autre part, la Guinée équatoriale a accepté diverses recommandations liées à l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes lors du deuxième⁹ et du troisième cycle de l'Examen périodique universel¹⁰. Depuis lors, les pouvoirs publics sont en train d'élaborer une loi globale pour lutter contre la violence de genre, favorisée par la Constitution et qui interdit la discrimination sous toutes ses manifestations. Cinq ans plus tard, la loi contre les violences de genre en cours d'élaboration n'a pas été approuvée et ne comporte pas non plus de spécificités susceptibles d'éradiquer la lesbophobie.
4. Ce rapport s'appuie sur les témoignages de 12 femmes lesbiennes incarcérées entre janvier et août 2024, et sur la trentaine d'entretiens (récits de vie) recueillis dans le livre *Je ne voulais pas être mère. Vies forcées des femmes hors norme* (Egales, 2019). Les 42 sources d'information révèlent le non-respect du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Il s'agit d'un instrument juridique fondé sur les principes de *promotion, respect et application des droits de l'homme* ; et oblige les États parties non seulement à ne pas limiter l'exercice des droits et libertés de leurs citoyens, mais aussi à les protéger contre la violence qui pourrait être exercée par des tiers, motivée par la discrimination et la culture de la haine.
5. Les témoignages des 12 lesbiennes emprisonnées cette année révèlent la continuité et l'aggravation de la lesbophobie institutionnelle (Somos Parte del Mundo a dénoncé cette structure de discrimination dans différents rapports)¹¹. Les familles, l'Église catholique, les gouvernements locaux, les voisins, les médias (Télévision de Guinée équatoriale), le ministère des Affaires sociales et de l'Égalité des genres et les commissariats de police travaillent en coordination pour corriger le lesbianisme à travers plusieurs remèdes : la suspension des droits parentaux des femmes et des mères lesbiennes, leur répudiation et celle de leurs descendants, sans document administratif certifiant ladite suspension ou répudiation ; arrestations arbitraires; ridicule public; torture, traitements cruels, inhumains et dégradants, etc. Il est urgent de mettre en œuvre un plan global de protection des femmes lesbiennes.
6. Pour préparer ce rapport, certains paragraphes ont été extraits des douze témoignages et des trente récits de vie qui reflètent l'implication des pouvoirs publics dans la violation des droits humains des femmes lesbiennes, en tenant également compte de deux circonstances aggravantes. Il s'agit de femmes (minorités de genre) et de dissidents sexuels (minorités sexuelles). En principe, la possibilité de créer des groupes de discussion a été évoquée, mais la santé mentale des victimes après leur incarcération constitue un obstacle. Les femmes lesbiennes qui ont fourni des données pour ce rapport sont des leaders communautaires.

⁹ <https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/upr/gg-index> (Liste des recommandations acceptées disponible dans la section *Matrice des recommandations*).

¹⁰ <https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/upr/gg-index> (Liste des recommandations acceptées disponible dans la section *Matrice des recommandations*).

¹¹ Consultez le rapport *Homophobie d'État. État des droits humains des lesbiennes, gays, transsexuels, bisexuels, intersexuels et autres orientations sexuelles et identités de genre en Guinée équatoriale*, disponible sur https://www.somospartedelmundo.org/info_homo.php.

7. La plupart des femmes lesbiennes dont les histoires de vie figurent dans le livre *Je ne veux pas être mère. Vies forcées des femmes hors norme*, font face à deux circonstances. Premièrement, la majorité est décédée des suites des thérapies de conversion liées au viol sexuel correctif, aux grossesses forcées et aux problèmes de santé qu'elles entraînent. Deuxièmement, le petit groupe qui n'est pas mort continue d'être victime de violences d'origine familiale et gouvernementale.

Introduction, méthodologie et cadre juridique actuel

8. « Somos Parte del Mundo » prépare ce rapport avec un seul objectif. Elle propose que les autorités équato-guinéennes soient contraintes par les instances internationales compétentes à prendre des mesures pour protéger les droits humains des femmes lesbiennes. Ce rapport présente les cas de discrimination et de violence subies par les femmes lesbiennes dans les commissariats de police, lieu de recours et de rencontre des familles et autres institutions pour la « guérison » de l'homosexualité féminine chez leurs filles, voisines et concitoyennes.
9. Trois domaines seront abordés dans ce rapport. Premièrement, sont exposés les récits sur le lesbianisme construits par policiers et militaires dans les commissariats ; ils se manifestent par des traitements cruels, inhumains, dégradants qui portent atteinte à la dignité des victimes. Deuxièmement, la complicité entre les forces de l'ordre public avec les familles, les gouvernements locaux, les voisins, le ministère des Affaires sociales, les médias, etc., et qui déforme le rôle des forces armées, et de la sécurité de l'État dans leur responsabilité de protéger les droits de l'homme, est rendue visible. On cite ensuite les noms de crimes non classés dans le Code pénal actuel, qui sont utilisés par la police et l'armée pour condamner les lesbiennes, ainsi que l'intervention du haut commandement dans les tribunaux, afin d'entraver le travail des juges, et intimider les militantes, qui sont des femmes lesbiennes¹².
10. En Guinée équatoriale, trois lois qui punissent la diversité sexuelle sont en vigueur. Premièrement, le Code de justice militaire, qui punit l'homosexualité masculine avec des peines d'expulsion des forces et jusqu'à six ans de prison (il ne mentionne pas l'homosexualité féminine, bien qu'elle soit également punie). Deuxièmement, l'arrêté ministériel 1/2003, qui interdit l'utilisation d'établissements touristiques comme centres d'hôtesses pour la prostitution, qui indique qu'il inclut l'interdiction des « activités qui violent la moralité et les bonnes mœurs » comme l'homosexualité. En janvier 2024, l'exécutif, par l'intermédiaire de la Télévision nationale de Guinée équatoriale (TVGE), a rendu public un règlement émis par le gouvernement provincial de Bioko Nord (résolution 1724-58-115), et qui n'est pas disponible au Journal officiel de l'État. La loi interdit l'exercice des droits suivants : réunion, expression, manifestation, et notamment le mariage entre personnes de même sexe.

¹² En Guinée équatoriale « le ralentissement des processus judiciaires, explique un avocat, fatigue les citoyens : « Tous les niveaux du pays, police et tribunaux compris, fonctionnent dans une anarchie incroyable, de telle sorte que les citoyens préfèrent s'adresser à la police plutôt qu'au tribunal pour réclamer une dette ou signaler des abus, non pas en raison de leur efficacité dans la résolution des problèmes, mais parce qu'ils ont un parent ou un ami dans les forces de sécurité de l'État, ou simplement parce que la procédure judiciaire est trop longue. "Les citoyens se sentent impuissants devant le pouvoir judiciaire parce qu'en réalité, ils manquent de pouvoir." À cette chaîne d'obstacles devant les tribunaux s'ajoute la culture de la violence dans l'éducation des enfants. Les tuteurs en Guinée équatoriale, en plus d'appliquer des peines sévères dans les foyers avec de graves atteintes physiques aux mineurs, ont recours aux commissariats de police et, en échange d'argent, demandent aux forces de l'ordre public, des passages à tabac sévères sur leurs descendants afin de rectifier leurs attitudes non adaptées à une bonne éducation ». Paragraphe extrait du rapport *Homophobie d'État. Enquête sur la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle et de travail en République de Guinée équatoriale : le cas des minorités sexuelles* disponible en espagnol sur <https://www.asodeguesegundaetapa.org/minorias-sexuales-y-trata-de-personas-en-guinea-ecuatorial-por-trifonia-melibea-fronterad/>

11. Les trois instruments juridiques cités n'incluent pas le terme « lesbienne » dans leur contenu. La sexualité des femmes qui aiment d'autres femmes est omise, bien qu'elle soit punie. Cependant, le terme « lesbienne » est apparu pour la première fois en 2020, lorsque les autorités publiques ont entamé le processus d'approbation du projet de loi réglementant la prostitution et les droits des homosexuels en République de Guinée équatoriale¹³. Se pourrait-il que la lutte contre la prostitution ne soit pas comprise dans le pays si les femmes n'en sont pas les protagonistes ?

12. Le transfert des témoignages du rapport repose sur un accord d'anonymat. Les noms qui apparaissent dans les témoignages sont fictifs.

¹³ https://drive.google.com/drive/folders/1wc17j_GB2gWEo-LXy_OBa0ZIXoTZEqaL_content/2020/10/NL_P-GPS -LGTBI-DROITS-GUINEE-ECUATORIAL.pdf

https://www.psoe.es/media-content/2020/10/NL_P-GPS -LGTBI-DROITS-GUINEE-ECUATORIAL.pdf

Témoignages : Récits, châtiments et crimes lesbophobes

« Le Ministère des Affaires Sociales m'a saisi la garde de mes enfants par l'intermédiaire du délégué provincial de Bata, en alléguant que j'allais les infecter avec mon *mauvais esprit lesbien*, ma sorcellerie et coutumes non africaines. Le tout sans l'écrire sur aucun papier ». Témoignage extrait du livre *Je ne voulais pas être mère. Vies forcées des femmes hors norme*, Egales, 2019, page 39.

13. L'interviewée, âgée aujourd'hui de plus de trente ans, s'appelle Julia et vit avec sa compagne dans la ville de Bata. Elle a perdu les droits parentaux sur sa progéniture au ministère des Affaires sociales et de l'Égalité des genres en raison du « risque de contagion » du lesbianisme du parent (elle) sur sa progéniture. Elle n'a pas en sa possession de rapport psychiatrique ou de tout autre type déterminant son incapacité à être mère. Jusqu'à aujourd'hui, la science occidentale ne diagnostique pas certaines maladies comme le « mauvais esprit lesbien », la « sorcellerie » et les « coutumes non africaines », raisons invoquées par les Affaires sociales pour la séparer de sa descendance. Elle n'a pas reçu de mandat d'arrêt pour son emprisonnement, mais un matin, elle a été appelée de Guantanamo (ministère de la Sécurité de Bata)¹⁴ parce qu'une de ses amies avait besoin d'aide. À son arrivée à l'établissement public, elle a rencontré toute sa famille, ainsi que la plaignante : sa mère. À ce jour, elle ne parle qu'à sa mère dans les commissariats de police. Depuis 2015, la couple a été emprisonné à deux reprises. La famille de Julia exige, sans résultat, qu'elle entre dans une maison de « guérison » du lesbianisme. En 2015, elle a fait une déclaration après avoir été menacée de 50 coups sur les fesses si elle ne collaborait pas. Elle avait commis un crime. Sa mère a aidé la police à définir le type d'infraction qu'elle avait commise : « ma fille a dit à sa sœur aînée, et celle-ci me l'a communiqué, qu'elle avait eu un orgasme avec une femme ». Pendant 30 jours, elle a été détenue dans une cellule, et sa compagne, également détenue sans décision judiciaire, dans une autre cellule attenante, accusée du délit de « contagion de l'homosexualité »¹⁵ à une femme cisgenre et d'enlèvement d'enfants. « Ma petite amie a été accusée d'enlèvement d'enfants. J'avais alors plus de vingt ans ». Le ministère de la Sécurité a porté l'affaire devant les tribunaux et sa mère a fait appel aux Affaires sociales. La principale réussite de la plaignante a été la suppression de l'autorité parentale qui lui avait été accordée au détriment de sa fille. Actuellement, elle reçoit chaque mois des ressources financières de la victime sous la forme d'une pension pour subvenir aux besoins de ses petits-enfants. Le jour où elle a été emprisonnée, sa mère « a ordonné de ne pas me laisser manger, boire, chier ».

¹⁴ Le nom de « Guantánamo », qui est une prison aux États-Unis d'Amérique, est le surnom que la population équatorienne-guinéenne utilise pour identifier le ministère de la Sécurité en raison de la torture, et des traitements cruels, inhumains et dégradants que subit la population civile dans son intérieur, perpétrés par les forces de l'ordre public. Dans le livre *Je ne voulais pas être mère. Vies forcées des femmes hors norme* (Egales, 2019) les femmes lesbiennes interrogées utilisent le nom de Guantanamo pour désigner le ministère de la Sécurité.

¹⁵ Les hommes transgenres et les femmes lesbiennes présentant des traits physiques attribués aux hommes par le patriarcat, sont les principales victimes de lesbophobie en Guinée équatoriale. La société considère qu'elles sont les seules lesbiennes qui existent, les lesbiennes cisgenres ne le sont pas, et lorsque ces dernières nouent des relations amoureuses avec les premières, elles sont accusées de « contagion du lesbianisme » en sorcellerie aux « femmes normales ». La répression sociale et policière s'abat surtout sur elles.

14. Un nouveau gouverneur est arrivé sur l'île d'Annobón en 2015 et avec lui un message du chef de l'État : éradiquer la criminalité. Jusque-là, Felisa, l'une des trois filles lesbiennes les plus visibles de la ville et ses collègues, étaient en conflit avec les hommes « parce que nous remplissions les mêmes rôles qu'eux », notamment la pêche et la chasse. Le gouverneur « a cité le profil criminel qu'il a été condamné à poursuivre, à savoir : les prostituées, les jeunes au chômage, les artistes de rap et de hip-hop, les femmes célibataires et les homosexuels ». L'Intifada lancée par l'homme politique contre certains groupes humains a exacerbé le fossé qui existait auparavant entre les femmes lesbiennes et les hommes hétérosexuels sur l'île. Un après-midi, « profitant de l'ordre du gouverneur, le président de la communauté du quartier est venu chez moi et m'a interdit de pêcher, de chasser et de porter des vêtements d'homme ». En 2018, elle s'est réfugiée dans la ville de Malabo après avoir subi le ridicule public organisé par le quartier dans le cadre des coutumes annobonaises. Elle est actuellement exilée dans le cadre d'un mariage de convenance et n'est pas retournée dans son pays natal. Elle a également été bannie par son église après avoir été découverte. Elle n'a pas souhaité donner d'informations sur le sort de deux de ses compagnes. (Felisa est la protagoniste du récit de vie « Mon mari m'appelle *la pute* », du livre *Je ne voulais pas être mère. Vies forcées de femmes hors norme*, Egales, 2019, page 65. Elle a témoigné pour ce reportage en mai 2024, dans sa ville de résidence).

15. Antonia réside avec sa petite amie dans la ville de Bata. Elles élèvent cinq descendants, deux filles, la sienne, et trois garçons de sa compagne. Les sept personnes constituent une famille actuellement désavouée par la famille, mais pas dans le passé. L'histoire d'Antonia avec les forces de l'ordre a commencé sur un trottoir de la ville en 2017. Elle était en promenade avec une amie – près d'un bar fréquenté par des femmes lesbiennes – et soudain, un homme habillé en civil, armé, descendit d'un véhicule et ordonna : « montez dans la voiture les lesbiennes, nous vous cherchions ». Pendant quatre jours, elles ont été détenues dans une cellule. Le jour du procès, un officier supérieur de la police a lu les crimes qu'elles avaient commis : "Sucer le sein d'une fille sur un trottoir, sortir dans la rue (dans l'espace public) en tant que lesbiennes, désobéissance au chef de l'Etat pour avoir pratiqué des coutumes non signées par lui-même et crime." Le quatrième jour, sa famille est arrivée. « Ensuite, je n'avais alors qu'un bébé. Et sur la table du chef du commissariat, grand-mère a placé le bébé et une valise avec ses vêtements, pour qu'ils soient tous les deux emprisonnés, et elle est rentrée chez elle ». Pendant leur confinement, la famille a envoyé des messages : « nous voulons que vous restiez longtemps en prison pour que votre lesbianisme disparaîtse ». En plus d'avoir été torturée, les agents lui ont rasé la tête. Elle explique que la tête des femmes lesbiennes est très fréquemment rasée dans les commissariats avec du matériel non stérile. (Antonia est la protagoniste du récit de vie « À la recherche du héros », du livre *Je ne voulais pas être mère. Vies forcées de femmes hors norme*, Egales, 2019, page 75).

16. Un homme qui a été ministre à plusieurs reprises et qui siège actuellement au Sénat est le père des trois filles de Rosalía, 24 ans, qui vit dans la ville de Malabo. Elle a été découverte par l'homme politique avant l'âge de dix ans et, comme une

autre fille de son harem (il est connu pour son statut de pédophile)¹⁶, elle a passé son enfance détenue par sa mère, pour ne pas être connue d'autres hommes. Actuellement, elle a deux autres enfants. Elle vit avec sa compagne, qui a cinq descendants. Ils forment une famille de douze membres, ils sont reniés par les deux familles et vivent de la prostitution. Rosalía a été incarcérée au moins cinq fois, d'après sa mère. Et toutes ses partenaires (il en cite six) ont également été emprisonnées pour délit de « contagion de l'homosexualité » grâce aux plaintes que sa mère dépose au commissariat chaque fois qu'elle retrouve une petite amie. Elle décrit la curiosité des agents de sécurité les fois où ils l'ont interrogée : « Les femmes, vous les lesbiennes, comment faites-vous au lit ? » « Là où habite votre patronne, la patronne des lesbiennes, nous voulons la rencontrer. » « Signez, signez ici que vous renoncez à être lesbienne. » « Il faut prendre soin de ses enfants comme une pute, parce que les lesbiennes sont des putes. » « Vous devez rester enfermées ici, dans la cellule, pour qu'avec la matraque, le pistolet et le pénis, nous puissions vous apprendre ce qu'est une femme. » (Témoignage donné à Malabo, juin 2024).

17. Juana possède un bar qui fait office de bordel, de restaurant et de maison pour ses quatre enfants et son partenaire, qui travaille dans le football et la prostitution. Il n'y a pas plus de six mois, elle s'est retrouvée au tribunal avec sa mère, et en raison de la lenteur du système judiciaire, le commissariat le plus proche s'est chargé de résoudre la bagarre familiale. Sa mère a demandé l'autorité parentale sur ses descendants et l'emprisonnement d'elle-même et de son compagnon. Toutes ses amies (elle cite huit noms) ont été emprisonnées à un moment donné en raison des plaintes de sa mère et de la réceptivité de la police. Les crimes que les agents de sécurité documentent lorsqu'ils l'arrêtent, seuls ou avec son partenaire du moment, sont au nombre de deux : la sorcellerie et la maternité dans la sorcellerie, car, assure sa mère, sa progéniture est issue des amantes qu'elle conçoit dans la sorcellerie. Et elle ajoute : « dans la ville de Bata, dans les commissariats, quand une mère emmène sa fille pour la dénoncer comme lesbienne, la police conseille et dit : « famille, vous travaillez inutilement. La progéniture d'une lesbienne devient automatiquement gay s'il s'agit de garçons, et lesbienne s'il s'agit de filles ». « La police conseille aux familles de nous abandonner, nous les lesbiennes, et de nous retirer notre progéniture ». « Le malheur est entré dans ta maison, maman, le malheur », dit souvent la police à sa mère et aux mères d'autres amies qu'elle connaît. (Témoignage donné à Bata, mars 2024).

18. La protagoniste de l'histoire de vie numéro 16 du livre *Je ne voulais pas être mère. Vies forcées de femmes hors norme* (Egales, 2019) est décédée il y a six mois dans la ville de Malabo des suites d'une maladie liée à la lesbophobie. Elle a été détenue pendant deux jours au commissariat de Lampert (ville de Malabo) pour le délit de « transmission du lesbianisme » à sa petite amie, avec qui elle est allée vivre après

¹⁶ Un mythe d'accès au pouvoir et de promotion dans la hiérarchie du pouvoir en Guinée équatoriale veut que les hommes, lorsqu'ils couchent avec des filles mineures, acquièrent la « chance » qui repose sur leur corps. Dans le cas des filles lesbiennes et des garçons transgenres, on considère qu'en plus de la « chance », leur corps est possédé par des esprits masculins, qui sont transférés dans le corps des hommes adultes au moment des relations sexuelles. Ce mythe a transformé les femmes qui aiment d'autres femmes en victimes de maternité précoce et forcée, en victimes de violences sexuelles et en victimes de trafic de filles à des fins d'exploitation sexuelle, avec la complicité des familles. C'est une pratique normalisée dans le pays.

de nombreux problèmes familiaux. Elle dénonce l'appel lancé par la Télévision de Guinée Équatoriale sous les ordres des autorités du ministère de la Sécurité comme mesure visant à ridiculiser publiquement les femmes lesbiennes. Les problèmes avec les autorités locales (le président de la communauté du quartier) n'ont jamais cessé, jusqu'au jour où elle a menacé de divulguer les noms des homosexuels qui vivaient dans le quartier et qui sont des proches de l'homme politique.

19. La protagoniste de l'histoire de vie numéro 17 du livre *Je ne voulais pas être mère. La vie forcée des femmes hors norme* (Egales, 2019) est marquée par la haine familiale. Elle est vendeuse de vêtements d'occasion dans la ville de Malabo et vit seule. Elle a perdu la garde de ses filles il y a quelques années, filles qu'elle ne peut pas voir. Et tout a commencé lorsqu'elle a entamé une relation amoureuse à trois, formée par elle-même, sa petite amie et son frère. La famille de ses deux partenaires les a emmenés à Guantánamo (ministère de la Sécurité). « Lors de l'interrogatoire, la police m'a demandé si ma petite amie (qui ressemble à un garçon) m'avait drogué avec des comprimés de Diazépam ou de Tramadol. Ils voulaient savoir combien de fois nous avions couché ensemble. Ils ont insisté sur le fait que ce que nous avions fait était mal. Ils ont également demandé comment les lesbiennes faisaient l'amour et si nous étions gênées de faire l'amour sans pénis. J'ai signé un document renonçant au lesbianisme ».
20. La mère de la protagoniste du récit de vie numéro 19 du livre *Je ne voulais pas être mère. Vie forcée des femmes hors norme* (Egales, 2019), l'a dénoncée dans un commissariat de Bata. Et après avoir été interpellée, elle a retrouvé au moins sept lesbiennes devant la gendarmerie. « Au moins sept lesbiennes avaient été arrêtées devant le commissariat. Ils n'allait pas les libérer avant mon arrivée. Dans la ville de Bata, si une lesbienne commet un délit et s'enfuit, toutes les lesbiennes connues et certaines qui figurent sur le registre de la police sont arrêtées. La police et l'armée de Bata affirment que les lesbiennes sont membres d'une secte et que tous les membres des sectes se connaissent. Je leur ai demandé en quoi les lesbiennes sont des sœurs en Christ si, selon la Bible, les personnes efféminées n'ont pas accès au royaume de Dieu. Elle a été détenue avec son amie pendant plusieurs jours. On leur a coupé les cheveux. Elle a été arrêtée dans un bar fréquenté par des femmes lesbiennes, et la police a dit à toutes ses compagnes, alors qu'elles étaient menottées, qu'ils recherchaient les femmes qui se sucent le vagin à d'autres femmes. « Au commissariat, ils m'ont fait signer un document renonçant au lesbianisme. » En plus d'avoir été torturée, elle explique que « quand les policiers vous arrêtent, ils vous emmènent chez vos supérieurs avec ces phrases : Voici les femmes qui baissent avec les autres, celles que nous recherchons. Le chef de l'État nous a ordonné de les arrêter. »
21. Eugenia tient un bar dans un quartier de la ville de Bata, lieu de rencontre des femmes lesbiennes. La police n'arrête les clients que lorsqu'ils ne reçoivent pas de l'argent, ce que les clients citent parfois pour éviter de se retrouver en cellule. Elle est la protagoniste de l'histoire de vie numéro 20 du livre *Je ne voulais pas être mère. Vies forcées des femmes hors norme* (Egales, 2019). Lorsqu'elle a été interviewée en 2018, elle dirigeait également son propre commerce et un après-

midi, elle a reçu la visite du président de la communauté de quartier qui, sous la pression du quartier, lui a proposé de quitter le quartier car l'espace commercial fréquenté par les femmes qui aiment d'autres femmes « provoquait des divorces » dans les mariages hétérosexuels. Le jour de la première altercation avec l'homme politique, il l'a habillée avec des vêtements du Parti démocratique de Guinée équatoriale, qui gouverne le pays depuis 1979. Une deuxième visite de l'homme politique a été étayée par les caméras de la Télévision Nationale. Pour effrayer les journalistes elle les a reçus nu et ceux-ci se sont enfuis. Le premier partenaire d'Eugenia est un jeune garçon qui, au fil des années, a acquis un rang dans la hiérarchie militaire. Il entretient de bonnes relations avec sa famille, qui l'a reniée, et la dernière réunion de famille s'est terminée par une demande en mariage à sa mère. Cependant, leur relation est imprudente. Chaque fois qu'elle sort dans la rue, elle a peur parce qu'il menace de la tuer parce qu'elle est lesbienne. « Son honneur en tant qu'homme était remis en question avec mon coming-out ». « Mon ex-petit-amis porte toujours une arme à feu. Il entre dans les clubs avec des armes. Il consomme et avec une arme à feu ne paie pas dans les commerces. Il baise les femmes avec le pistolet. Et à Guantanamo, où il travaille, personne ne lui dit quoi faire, car là-bas tout le monde a peur les uns des autres, tout le monde est armé. Dans ce pays, ce sont les armes qui commandent ».

22. Les photos d'Amanda faisant l'amour avec sa partenaire ont explosé sur les réseaux sociaux en Guinée équatoriale il y a quelques années, elles ont été divulguées par leurs deux familles pour qu'elles cessent d'être lesbiennes. Les tentatives de suicide ne lui ont servi à rien car ses amies, des filles lesbiennes, ont décidé de l'éviter. Elle est vivante et vend des produits de première nécessité dans la ville de Bata, et à trois reprises elle s'est battue avec la police qui collecte les impôts de toutes les vendeuses. Elle est la protagoniste du récit de vie numéro 21 du livre *Je ne voulais pas être mère. Vies forcées de femmes hors norme* (Egales, 2019), et sa relation avec les forces de l'ordre a commencé en 2018. Elle a été arrêtée sur un trottoir, en compagnie d'une autre femme. Ils l'ont arrêtée parce qu'elle était lesbienne, et son amie, parce qu'elle était « l'amie d'une lesbienne, parce que les lesbiennes vont ensemble pour conquérir les femmes des autres ». Après cinq jours de confinement, elles ont été appelées à témoigner, mais elles ont d'abord été rasées et ont payé une lourde amende grâce aux contributions de leurs camarades lesbiennes. Sa compagne a été torturée, elle ne l'a pas été.

Les policiers, tout au long de l'interrogatoire, ont insisté sur des thèmes précis : « les lesbiennes, les sorcières, vous vous mangez le vagin les unes les autres. Des mangeurs de merde. » « Ils se plaignaient du fait que les lesbiennes sortaient dans la rue, dans l'espace public, comme si nous étions des gens normaux. »

Les 42 sources d'information contiennent des plaintes de victimes concernant les droits culturels. Ils dénoncent la perte du droit à l'identité culturelle dans les commissariats. Amanda précise qu'on les appelait « lesbiennes ». « Lesbiennes, au travail. Lesbiennes, à déclarer. Lesbienne, l'inspecteur vous appelle. Lesbienne, à nettoyer. Lesbienne, pour labourer les rues. Lesbienne, pute lesbienne ».

23.Ronaldinho, un nom du passé, s'appelle aujourd'hui Antusa. Son amour pour le sport est le premier indicateur de sa normalisation : d'une fille et bonne joueuse de football à une épouse dévouée. Elle est la protagoniste du récit de vie numéro 23 du livre *Je ne voulais pas être mère. Vies forcées des femmes hors norme* (Egales, 2019). Elle survit dans un mariage forcé et curatif, et après tant de disputes familiales, elle se réfugie dans ses études. Elle travaille actuellement dans une clinique, sa petite amie travaille dans la même institution et son mari a trouvé une seconde épouse après l'avoir fait emprisonner à deux reprises parce qu'elle était lesbienne. Avant 2017, elle se considérait comme une amie de Dieu. Elle se rassemblait dans l'Église catholique et, grâce à sa foi, elle cherchait quelqu'un à qui parler. Elle a fait part à son confesseur de son orientation sexuelle et il a divulgué le secret de la confession aux fidèles. L'information est parvenue aux familles et à son mari. Depuis, le harcèlement lesbophobe la poursuit.

24.Anita, Luisa et Gema sont des militantes. Leur travail, au cours des cinq dernières années, s'est concentré sur le soutien des femmes lesbiennes détenues dans les prisons, les tribunaux et les commissariats de police. Leurs photographies figurent dans les dossiers de la police et sur les téléphones portables des hauts commandants militaires. Elles ont reçu des menaces et des tentatives de renverser avec des véhicules privés de hauts responsables dans les rues. Il est de leur responsabilité de s'occuper de la police et des militaires dans les commissariats, mais elles dénoncent la présence croissante de lieutenants, de capitaines et de commandants dans les tribunaux de Guinée équatoriale, dont le travail consiste non seulement à interrompre le travail des juges, mais aussi celui des militants, expulsés des prétoires « comme des animaux ». Toutes les trois avouent avoir peur.

Conclusions

25. Bien que le Code pénal actuel interdise la discrimination dans l'emploi pour des raisons d'orientation sexuelle et d'identité de genre, **le travail du sexe constitue le principal emploi réservé par la société et les pouvoirs publics aux femmes lesbiennes qui ont participé au rapport** et aux femmes qui aiment d'autres femmes, sur un plan général. Il est vrai qu'elles sont admises dans le sport et dans l'armée, mais ce sont des espaces dont elles sont expulsées en raison de l'extrême violence exercée.
26. **Les lois réglementent les thérapies de conversion¹⁷**, à tel point que toutes les femmes lesbiennes qui ont participé au rapport sont victimes de maternité forcée, de répudiation, de violences sexuelles et d'autres **thérapies de conversion mises en œuvre dans le milieu familial**. Cette gamme de violences s'étend aux commissariats de police, où elles sont victimes de torture, de suspension des droits parentaux, de rasage de la tête, d'emprisonnement arbitraire, d'interrogatoires et autres traitements inhumains, contraintes de signer des documents de renonciation au lesbianisme, etc.
27. **Les postes de police sont des espaces qui violent les droits humains des victimes et, à leur tour, renforcent l'exercice de la violence familiale**. Pour remplir cette fonction, ils collaborent avec les médias. Grâce à la presse et à la télévision, ils se moquent publiquement. Grâce aux églises, ils reçoivent des informations qui leur parviennent par l'intermédiaire des familles. Grâce aux gouvernements locaux et aux familles, ils contribuent à capturer les lesbiennes des quartiers, des maisons et des lieux de concentration, par le biais de rafles. L'objectif est de punir la dissidence sexuelle féminine et de percevoir des frais non prévus par la loi.
28. Pour « guérir » le lesbianisme de leurs filles, les familles vont plus loin. **Elles diffusent leurs nus sur les réseaux sociaux, en les ridiculisant publiquement**, et ils versent de l'argent aux forces de l'ordre public pour qu'elles puissent exercer sur elles toutes sortes de violences. Certaines victimes ont été emprisonnées avec leurs descendants (amenés par les familles), une stratégie pour le changement d'orientation sexuelle conçue par les familles et approuvée par les forces de l'ordre.
29. **Où sont les descendants des lesbiennes qui ont participé au reportage et de celles qui n'y ont pas participé, mais qui sont victimes de lesbophobie ?** La majorité ne bénéficie pas des droits inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Ils héritent des stigmates de leur mère et vivent dans un abandon absolu.

¹⁷ La Loi sur les vagabonds et les criminels (qui réglemente les thérapies de conversion) crée un débat en Guinée équatoriale. Certains avocats considèrent qu'elle a été tacitement abrogée et qu'elle est devenue obsolète en raison d'un ensemble de règles approuvées ultérieurement. Cependant, à l'insécurité juridique produite par l'absence d'une nouvelle loi, s'ajoutent les pratiques de guérison de l'homosexualité masculine et féminine pratiquées dans des espaces sanitaires protégés par des traditions ethniques.

30. L'obligation de protéger, de respecter et de faire respecter les droits de l'homme est à peine envisagée dans les commissariats de police. Ils agissent en toute impunité, utilisent les interrogatoires pour déshumaniser les femmes lesbiennes et défendent l'intérêt principal du patriarcat : **réservé l'espace public à l'usage exclusif des hommes**. Le cas le plus récent s'est produit dans la ville de Palea, province d'Annobón, en janvier 2024.

31. **Le ministère des Affaires sociales** est chargé de veiller au respect de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et son Protocole facultatif. Cependant, il manque systématiquement à ses obligations de protection des femmes lesbiennes.

Recommandations

32. Réviser la législation nationale et l'adapter aux principes de Yogyakarta sur la manière dont le droit international des droits de l'homme s'applique aux questions d'orientation sexuelle, l'identité de genre et la lesbophobie.
33. Harmoniser le cadre juridique national pour assurer le respect de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et son Protocole facultatif, ainsi que du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
34. Interdire par la loi l'apologie de la lesbophobie et diffuser à travers le système éducatif, les médias et autres plateformes de sensibilisation, la résolution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de 1990, qui élimine l'homosexualité féminine de la liste des maladies mentales.
35. Interdire d'urgence les thérapies de conversion lesbophobes (violences sexuelles, grossesses forcées, violences physiques, abrogation des droits parentaux des femmes lesbiennes) et adopter des politiques publiques spécifiques visant à éradiquer la lesbophobie.
36. Former les forces et organismes de sécurité de l'État au respect des minorités sexuelles et des femmes, et à l'interdiction de la torture et des traitements cruels, inhumains et dégradants.
37. Inviter l'Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.